



- Section 20** - Biologie moléculaire et structurale, biochimie
- Section 21** - Organisation, expression, évolution des génomes
- Section 22** - Biologie cellulaire, développement, évolution-développement
- Section 23** - Biologie intégrative des organismes photosynthétiques et des microorganismes associés
- Section 24** - Physiologie, physiopathologie, biologie du cancer
- Section 25** - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie
- Section 26** - Cerveau, cognition, comportement
- Section 27** - Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation
- Section 28** - Pharmacologie - ingénierie et technologies pour la santé
- imagerie biomédicale

Motion commune des Sections 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28

« Key labs »

Dans le projet de contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) du CNRS pour la période 2024-2028, il est annoncé que « le CNRS se propose de mettre en valeur, parmi les laboratoires dont il assure la tutelle, les plus remarquables d'entre eux, ceux qui sont réellement "de rang mondial" » pour lesquels « Naturellement, l'implication du CNRS serait plus forte, et plus pérenne, dans ces laboratoires ». Cette proposition a été éclaircie par le Président-directeur général du CNRS, Antoine Petit, lors de la Convention CNRS des directeurs et directrices des laboratoires qui a eu lieu le 12 décembre 2024 : il s'agira de concentrer plus de moyens sur environ un quart des unités de recherche, les « key-labs ». Ces laboratoires seraient d'envergure internationale, choisis par la direction du CNRS sur des critères de sélection inconnus.

Alors que l'évaluation par des pairs, garant d'une indépendance scientifique, est un grand principe du CNRS, l'arbitraire de cette décision tenue secrète bafoue et marginalise les instances scientifiques du CoNRS dans les décisions de la direction du CNRS.

Outre la forme, le fond est porteur des plus vives inquiétudes. En effet, concentrer les moyens humains et matériels sur un nombre réduit de laboratoires fait entrer l'organisme dans un processus délétère qui ne peut que conduire à l'affaiblissement du CNRS. Réduire les expertises et les champs de recherche à une fraction minoritaire d'élite va limiter sa capacité d'adaptation et d'évolution, une des clés de la réussite et de la renommée internationale de l'institution. La Section s'inquiète de cette décision qui, clairement, questionne à la fois les modalités des recrutements futurs mais aussi de la place du comité national dans le dispositif scientifique du CNRS.

Motion adoptée : 181 votants : 178 oui, 3 abstentions

Section 20 , le 20 janvier 2025.	Vote : 20 votants : 20 oui
Section 21 , le 21 janvier 2025.	Vote : 21 votants : 21 oui
Section 22 , le 22 janvier 2025.	Vote : 21 votants : 20 oui, 1 abstention
Section 23 , le 24 janvier 2025.	Vote : 18 votants : 17 oui, 1 abstention
Section 24 , le 22 janvier 2025.	Vote : 19 votants : 19 oui
Section 25 , le 20 janvier 2025.	Vote : 19 votants : 19 oui
Section 26 , le 22 janvier 2025.	Vote : 21 votants : 20 oui, 1 abstention

Section 27, le 21 janvier 2025.

Vote : 21 votants : 21 oui

Section 28, le 23 janvier 2025.

Vote : 21 votants : 21 oui

M. Gilles TRUAN

Président de la Section 20

M. Olivier NAMY

Président de la Section 21

M. Philippe CHAVRIER

Président de la Section 22

Mme Cécile RAYNAUD

Présidente de la Section 23

M. Richard TOMASINI

Président de la Section 24

M. Emmanuel BOURINET

Président de la Section 25

Mme Christine ASSAIANTE

Présidente de la Section 26

M. Jean-Luc IMLER

Président de la Section 27

M. Tangui MAURICE

Président de la Section 28

Destinataires :

- Monsieur Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- Monsieur Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Monsieur André LE BIVIC, directeur de l'Institut CNRS Biologie
- Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des Instituts du CNRS
- Monsieur Pascal THEROND, président du CSI du CNRS Biologie
- Monsieur Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)
- Madame Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national (C3N)
- Monsieur Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'institut
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et des CID du Comité national de la recherche scientifique